

Séance du 2 octobre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	8
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six septembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC (arrivé à 18h38), Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIÉ, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Christine LATAPIE, (pouvoir à Françoise VITIELLO), Valérie ABADIE-ROQUES (pouvoir à Jean-Philippe ABINAL), Fabienne VERNHES (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Isabelle COURTIAL), Mathieu GINESTET, (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOZI (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absents excusés : Christian GIRAUD (arrivé à 18h48)

DG/107-2023

Prise d'acte du rapport annuel d'activité 2022 de Rodez Agglomération

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu que les membres présents à la commission en date du 25 septembre 2023 ont pris acte à l'unanimité du rapport annuel d'activité 2022 de Rodez Agglomération,

ENTENDU que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

ENTENDU que ce rapport d'activité qui a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, un bilan annuel d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ventilée par grands domaines de compétences doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

ENTENDU que ce rapport annuel d'activité et son compte administratif, au titre de l'année 2022, a été adopté par le Conseil Communautaire lors de la séance du 27 juin 2023.

ENTENDU que conformément aux dispositions de l'article L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville d'Onet-le-Château en a été destinataire en date du 3 juillet 2023.

CONSIDERANT le rapport annuel d'activité de Rodez Agglomération transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

ENTENDU que les membres du conseil municipal sont invités à prendre acte du rapport annuel retraçant l'activité de Rodez Agglomération au titre de l'année 2022.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- prend acte du rapport d'activité de Rodez Agglomération et de son compte administratif au titre de l'année 2022, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03 OCT. 2023

Et de la publication le : 04 OCT. 2023